REQUETE D'APPEL

d'une décision de non-admissibilité en règlement collectif de dettes

A la cour du travail de Mons, à 7000 Mons, rue des Droits de l'homme, 1.

I. PARTIE(S) APPELANTE(S) première partie appelante :	
NOM	
Prénom	
Domicile : rue et numéro	
code postal et localité	
Numéro de registre national	
Représenté(e) par □ avocat	
NOM et Prénom	
Adresse du bureau	
deuxième partie appelante :	
NOM	
Prénom	
Domicile : rue et numéro	
code postal et localité	
Numéro de registre national	
Représenté(e) par □ avocat	
NOM et Prénom	
Adresse du bureau	
II. <u>DECISION DONT APPEL</u>	
	cision de non admissibilité rendue par
Le tribunal du travail du Hainaut, division de	☐ Charleroi
uivisiuii uc	☐ Mons ☐ Tournai
Chambre	
Numéro de rôle	
Date de la décision	

III. MOTIFS DE L'APPEL La décision est contestée pour les motifs suivants :		
La copie de la décision de non-ac	dmissibilité contestée est annexée à la présente requête d'appel.	
La - Les partie(s) appelante(s) demande(nt) au greffe de fixer une date de comparution devant la cour du travail, siégeant à 7000 Mons, rue des Droits de l'homme n° 1,		
IV. <u>SIGNATURE(S)</u>		
Le		
Signature de la première partie appelante Signature de la deuxième partie appelante		
CE CADRE EST RESERVE AU GREFFE		
V. AUDIENCE		
Date et heure Chambre		

Salle